



TITRE: « NE DITES PAS... DITES AVEC ÉLÉGANCE... » : LA CONSTRUCTION DE L'AUTORITÉ DÉONTIQUE DANS LE DISCOURS PRESCRIPTIF DES PREMIÈRES CHRONIQUES DE LANGAGE BELGES (1922-1956)

TITLE: “NE DITES PAS ... DITES AVEC ÉLÉGANCE”: THE CONSTRUCTION OF DEONTIC AUTHORITY IN THE PRESCRIPTIVE DISCOURSE OF THE FIRST BELGIAN LANGUAGE COLUMNS (1922-1956)

AUTEUR: FRANZ MEIER, UNIVERSITÉ D'AUGSBURG

REVUE: *Circula*, NUMÉROS 21-22

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE: 2025

PAGES: 173 - 193

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTPS://hdl.handle.net/11143/23713](https://hdl.handle.net/11143/23713)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/23713](https://doi.org/10.17118/11143/23713)

 Cet ouvrage est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons [Attribution 4.0 International](#).

« Ne dites pas... Dites avec élégance... » : la construction de l'autorité déontique dans le discours prescriptif des premières chroniques de langage belges (1922-1956)

Franz Meier, Université d'Augsburg

franz.meier@uni-a.de

Résumé : En Belgique francophone, les chroniqueurs de langage ont été parmi les principaux représentants d'un mouvement de rectification langagière. En raison de leur approche prescriptive, qui dominait dès la naissance du genre, au début du 20^e siècle, jusqu'aux années 1980, les chroniques ont contribué à alimenter le rapport conflictuel qu'ont longtemps entretenu les Belges avec leur variété de français. L'objectif de cet article est d'examiner la construction discursive de l'autorité déontique dans des chroniques belges à tendance prescriptive. Plus particulièrement, nous nous concentrerons sur les moyens linguistiques utilisés par les chroniqueurs pour se positionner à l'égard des actions à prendre en matière de « bon » usage de la langue. Dans ce cadre, les usages commentés peuvent être décrits comme étant plus ou moins obligatoires, facultatifs, permis ou interdits. L'analyse qualitative repose sur un corpus de billets publiés entre 1922 et 1956 dans les chroniques de Joseph Deharveng et de Philippe Baiwir.

Mots-clés : posture déontique; autorité déontique; chronique de langage; discours prescriptif; Belgique francophone

Abstract : In French-speaking Belgium, language columnists were among the main representatives of a language correction movement. Because of their prescriptive approach which dominated from the birth of the genre in the early 20th century until the 1980s, language columns helped to fuel the conflictual relationship Belgians have long had with their variety of French. The aim of this article is to examine the discursive construction of deontic authority in prescriptive Belgian language columns. More specifically, we will focus on the linguistic means used by columnists to position themselves about the actions to be taken in terms of 'good' language use. Within this framework, the uses promoted can be described as more or less obligatory, optional, permitted or prohibited. The qualitative analysis is based on a corpus of texts published between 1922 and 1956 in the language columns of Joseph Deharveng and Philippe Baiwir.

Keywords : deontic stance; deontic authority; language columns; prescriptive discourse; French-speaking Belgium

1. Introduction

Publiées de façon régulière dans les médias écrits et numériques, les chroniques de langage sont constituées de textes (appelés *billets*¹) qui abordent des aspects liés aux usages de la langue (Remysen, 2009). Rédigées par une ou plusieurs personnes reconnues pour leur compétence en matière de langue, les chroniques véhiculent des idéologies linguistiques qui servent à légitimer certains usages, notamment la langue standard. D'un point de vue discursif, les chroniques sont des textes argumentatifs dont les auteurs expriment non seulement leur position par rapport à des savoirs linguistiques en précisant leur validité et leur origine (voir par exemple Meier, 2021 et 2023 ; Meier et Schwarze, 2021), mais établissent aussi des règles, des devoirs et des droits linguistiques découlant d'un modèle normatif donné. Les chroniques sont donc un genre discursif dans lequel les dimensions épistémique et déontique se chevauchent. Dans la sémantique des logiques modales, le domaine déontique réfère à des concepts comme l'obligation et la permission qui émanent d'une source externe (voir entre autres Kratzer, 1978 ; Palmer, 2001 ; Lohnstein, 2011). Ainsi, les chroniqueurs indiquent, à des degrés variables, qu'ils détiennent une certaine autorité par rapport à leurs lecteurs à l'égard du « bon » usage du français, imposant, pour reprendre les quatre valeurs déontiques proposées par Martin (1983), ce qui est obligatoire, facultatif, permis ou interdit en matière de langue.

L'objectif de cet article est d'examiner la construction discursive de l'autorité déontique dans des chroniques de langage belges dont les auteurs font partie d'un mouvement prescriptif axé sur le modèle franco-français et souvent caractérisé par la dépréciation des pratiques linguistiques des Belges francophones (voir par exemple Meier, 2017 ; Dister, 2022)². Nous partons de la définition d'autorité déontique proposée par Stevanovic et Peräkylä (2012 : 297), c'est-à-dire « *someone's [...] right to determine others' future actions* ». Plus particulièrement, nous nous concentrerons sur les moyens linguistiques utilisés par des chroniqueurs à orientation prescriptive pour se positionner à l'égard des actions à prendre en matière de « bon » usage de la langue. L'analyse repose sur un ensemble de billets publiés entre 1922 et 1956 dans les chroniques de Joseph Deharveng et de Philippe Baiwir. Le but est de déterminer, d'un point de vue qualitatif, les dynamiques qui se manifestent au fil du temps, entre l'après-Première Guerre mondiale et les années 1950, dans la rhétorique injonctive de ces chroniqueurs. L'intérêt de cette comparaison découle directement des contextes historiques dans lesquels les deux chroniques sont publiées et dans lesquels on peut observer, en lien avec le métadiscours socioculturel, différents degrés de déonticité, allant d'une rhétorique autoritaire à une mise en question d'autorités étatiques. Il convient dès lors de se demander si les changements sociopolitiques observables en Belgique durant la période en question se reflètent également dans

1. Le terme *chronique* étant susceptible d'ambiguïté – dans la mesure où il peut désigner tant un article individuel qu'un corpus d'articles –, il convient d'opérer une clarification terminologique. Suivant Remysen (2005), nous réservons ainsi l'expression *chronique de langage* à l'ensemble d'articles publiés périodiquement sous un même intitulé. Pour désigner chacun des textes constituant cet ensemble, nous emploierons le terme *billet*.

2. Nombre d'études se sont intéressées à l'insécurité linguistique des Belges francophones (voir par exemple Lafontaine, 1991 ; Francard, Lambert et Masuy, 1993 ; Francard, 1996 ; Moreau, Brichard et Dupal, 1999).

le discours normatif des chroniqueurs, ainsi que dans leur manière de se présenter comme des autorités déontiques en matière de langue.

2. Corpus d'analyse

Pour cet article, nous avons travaillé sur un échantillon de billets provenant de deux chroniques. L'échantillon couvre une période de près de 35 ans et rend compte de la tendance fortement prescriptive des premières chroniques publiées dans la presse francophone belge, où elles paraissent – selon nos connaissances – depuis le début du XX^e siècle.

Joseph Deharveng (1867-1929) ³	<i>Corrigeons-nous ! Récréation philologique et grammaticale</i> , 6 vol. (1922-1928)
Philippe Baiwir ⁴	« Le parler de chez nous » (1954-1956 ⁵ , <i>Le Soir</i>)

Sous le titre évocateur *Corrigeons-nous !*, Deharveng publie six anthologies qui reproduisent les 195 billets de sa chronique bimensuelle intitulée « Récréation philologique et grammaticale » parue du 18 novembre 1920 au 23 décembre 1926 dans l'hebdomadaire bruxellois *La Jeunesse. Hebdomadaire illustré pour la jeunesse belge* – une publication résolument catholique dédiée à l'éducation des adolescents. Les billets sont reproduits dans leur intégralité, accompagnés de la date de leur publication, ainsi que du nom de la revue lorsqu'ils ont paru dans une autre publication que *La Jeunesse* (voir Berré, Castadot et Van Gysel, 2024). D'un point de vue historique, la période de rédaction des billets coïncide avec une phase de profonds bouleversements sociopolitiques. La Première Guerre mondiale favorise l'émergence d'un climat propice aux idées d'autorité et de régime fort. La chronique de Deharveng en porte la trace, empreinte d'un nationalisme conservateur où l'influence des idées de l'*Action française* – un mouvement politique nationaliste et monarchiste fondé en 1899 en France et condamné en 1926 par pape Pie XI – est bien présente (voir Stenuit, 2005). Malgré son orientation politique, Deharveng est l'un des chroniqueurs belges les plus influents au début du XX^e siècle dont le travail sert de modèle aux travaux grammaticaux de Maurice Grevisse et d'André Goosse⁶. L'œuvre de Deharveng peut sans aucun doute être qualifiée de puriste. Malgré son rejet global des spécificités de la variation diatopique du français qui a cours en Belgique, Deharveng n'est toutefois pas toujours

3. Pour un aperçu de la vie et de l'œuvre de Deharveng, voir Stenuit (2005), Berré (2024) et Berré, Castadot et Van Gysel (2024).

4. Dans l'état actuel de nos connaissances, il n'existe pas de travaux sur la vie et sur l'œuvre de Baiwir.

5. Baiwir assure la chronique jusqu'à la fin de l'année 1959. À partir de mai 1956, la chronique apparaît sous le titre « Défense du bon langage ». Ces billets n'ont pas été pris en considération pour la présente analyse.

6. Par exemple, Goosse écrit dans ses *Façons de parler* (1971) que « [j]ai pour le Père Deharveng une admiration très vive et beaucoup de reconnaissance : c'est en partie à lui que je dois ma vocation de grammairien ; et je ne suis pas le seul à dire cela » (1971 : 10).

résolument normatif. Il peut en effet se montrer attaché aux expressions locales, notamment à celles de sa province d'origine, le Hainaut. En général, cependant, Deharveng ne considère pas ces usages comme faisant partie du modèle normatif qu'il envisage à imposer à ses lecteurs. Ainsi, les emplois belges sont à « garder dans le pays d'origine [...] à moins que l'Académie de Richelieu ne consente à admettre ce mot » (Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 1 : 206).

La chronique de Baiwir est publiée de façon bimensuelle entre le 31 mars 1954 et le 2 mai 1956 dans *Le Soir* (voir Neefs, 1980), l'un des quotidiens généralistes francophones les plus lus en Belgique. Les années de publication correspondent à une période de remise en question de l'État centralisé et de la monarchie, qualifiée de « phase de 'lutétiotropisme' » (Klinkenberg, 2010 : 46), durant laquelle Paris et le modèle français suscitent une admiration croissante chez les francophones belges. Il n'est dès lors guère étonnant que les 53 billets de la chronique de Baiwir soient entièrement consacrés à la variation diatopique. Le chroniqueur adopte une démarche différentielle, mettant en évidence les écarts entre le français de Belgique et celui de France. La chronique peut à juste titre d'être qualifiée de prescriptive : pour Baiwir, le fait d'opposer un emploi belge à un emploi hexagonal est loin d'être un simple constat géographique : il sert un but normatif précis, à savoir condamner catégoriquement les usages belges, « que cela plaise ou non » (Baiwir, « Le parler de chez nous », 22 février 1955).

Au-delà de leurs visées prescriptives semblables, les deux chroniques présentent également des similitudes au niveau structurel. Deharveng et Baiwir incluent dans leurs billets un grand nombre de citations de sources littéraires et journalistiques qui sont utilisées pour illustrer les usages en question. Ces citations sont souvent énumérées les unes à la suite des autres, ce qui donne un caractère fortement polyphonique aux discours des deux chroniqueurs (pour la chronique de Deharveng, voir par exemple Meier, 2023).

3. Les chroniques de langage comme genre d'initiation à l'action

Du point de vue de la linguistique textuelle et de l'analyse de discours, les chroniques de langage, notamment celles à orientation prescriptive, peuvent être considérées comme un genre d'incitation à l'action. Ces genres (par exemple des textes de loi ou des notices médicales) consistent en une « action discursive englobée dans le *dire de faire* [, où] il s'agit de *faire-faire quelque chose à quelqu'un* » (Adam, 2001 : 21). Les genres d'incitation à l'action se trouvent donc à l'interface entre une action dans le monde et une action verbale. Ils contiennent des propositions qui, d'un point de vue illocutoire, constituent des actes discursifs de type variable, allant d'actes directifs (*dire de*) à des actes assertifs (*dire que*), qui peuvent aussi constituer, de façon indirecte et selon le contexte, des actes directifs (voir Searle, 1982 ; Anquetil, 2014). Si les directifs ont en commun de promouvoir l'exécution d'une action dans un avenir immédiat ou lointain, ils varient pourtant en fonction de leur caractère déontique selon que l'action promue est décrite comme étant plus ou moins nécessaire, souhaitable ou contraignante (Stevanovic et Svennevig, 2015). D'un point de vue énonciatif, les genres d'incitation à l'action sont rattachés à un locuteur qui garantit la vérité du contenu propositionnel et qui vise un

destinataire. Ce dernier est défini comme l'agent qui est amené à exécuter l'action promue et dont la présence, suivant Couper-Kulen et Etelämäki (2015), peut être marquée de manière plus ou moins explicite.

C'est à partir de cette conception des genres d'incitation à l'action qu'il devient possible d'étudier les postures déontiques (*deontic stance*) que les chroniqueurs adoptent dans leurs rubriques. Selon Du Bois (2007), le terme *stance*, « posture », désigne les multiples moyens de communication apparents (langue, gestes et autres formes symboliques) avec lesquels les locuteurs expriment leur positionnement. Nous partons de la définition de posture déontique proposée par Stevanovic et Svennevig (2015 : 2), c'est-à-dire « the participants' public ways of displaying how authoritative or powerful they are in certain domains of action relative to their co-participants ». En ce sens, nous nous concentrons sur l'analyse des spécificités linguistiques par lesquelles les chroniqueurs indiquent qu'ils détiennent une certaine puissance ou autorité par rapport à leurs interlocuteurs à l'égard du soi-disant *bon usage* de la langue (voir à ce propos aussi Große, 2017)⁷. Couper-Kulen et Etelämäki (2015) ont montré que si la nécessité ou la désirabilité de l'action promue est présentée comme étant certaine et que l'agent de l'action est explicitement désigné, le locuteur affiche une posture déontique plutôt forte. Indépendamment de ce qu'il prétend publiquement, chaque locuteur est considéré avoir une position relative d'autorité et de pouvoir, que Stevanovic et Svennevig (2015 : 2) désignent par statut déontique (*deontic status*). C'est seulement par la prise en compte du statut déontique qu'il devient possible d'interpréter la posture déontique des chroniqueurs. Compte du grand intérêt que le public belge accorde généralement à leurs rubriques (voir Berré, Castadot et Van Gysel, 2024), les chroniqueurs sont des personnalités publiques qui semblent disposer d'un statut déontique plutôt fort auprès leur lectorat.

4. Résultats

4.1. Deharveng – prescrire et proscrire des usages

Le discours de Deharveng se caractérise par une forte présence de propositions à valeur directive explicite qui peuvent prendre des formes différentes. Le chroniqueur a tendance à adopter une posture déontique prononcée qui s'illustre notamment par l'emploi de moyens linguistiques désignant explicitement les agents de l'action promue, soit les lecteurs de la chronique qui se voient obligés de parler ou d'écrire selon l'usage prescrit. Le plus souvent, Deharveng recourt au pronom *vous* pour interroger directement ses lecteurs, qu'il appelle parfois « mes chers amis », adoptant un ton bienveillant et de proximité. Les lecteurs sont mis en scène comme des êtres discursifs avec lesquels le

7. Große (2017 : 64-67) propose un modèle en cinq niveaux pour décrire les différents degrés de prescriptivisme qui peuvent caractériser les discours sur la langue. Ce continuum va de la simple observation descriptive (niveau 1) à la prescription explicite (niveau 5), en passant par des formes graduelles de jugement ou de recommandation. Chaque niveau se caractérise par des structures linguistiques spécifiques reflétant l'intensité croissante de l'usage imposé.

chroniqueur interagit au moment même où il est en train d'écrire ses billets (voir aussi Nølke, 2017 : 66). Ce dialogue virtuel avec un ensemble de destinataires ciblés et explicites donne une force particulièrement contraignante aux propos de Deharveng :

(1) **Corrigez-vous et corrigez vos camarades.**⁸ Hélas ! en Belgique le nombre est infime de ceux que le désir du bien dire aiguillonne. Parmi les jeunes, il en est même qui mettent leur élégance à parler mal. **Pour vous, mes chers amis, sans respect humain, vous ferez toujours en sorte que votre conversation surveillée soit d'une tenue irréprochable.**
(Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 1 : 211)

(2) **Si vous employez ce mot [compendieux], un peu lourd, donnez-lui l'acception que lui donnaient Barbey d'Aurevilly dans l'*Ensorcelée*, p. 184, et Racine dans *Les Plaideurs*, acte III. scène 3.** « C'est par un véritable contresens qu'on emploie souvent compendieux au sens de abondamment développé. » – Clédat, Dictionnaire étymologique, p. 487.
(Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 6 : 207)

Les exemples montrent que le chroniqueur se distancie de ceux qu'il souhaite voir parler ou écrire selon le soi-disant *bon usage*, adoptant dès lors une position d'autorité qui lui permet d'intervenir dans les devoirs déontiques d'autrui et de parler des actions futures à prendre. La force déontique du discours de Deharveng résulte également de l'importante présence énonciative du chroniqueur, le plus souvent marquée par les pronoms autoréférentiels *je* ou *moi*. Pour souligner son image d'autorité déontique, Deharveng s'attribue souvent le rôle d'un enseignant, mettant en scène son statut professionnel comme professeur de rhétorique au collège Saint-Michel à Bruxelles, où il travaille pendant 28 ans, de 1901 à 1929 (Berré, 2024). Deharveng met donc en jeu une forme d'*autorité montrée* (Plantin, 1996) qui lui confère de la légitimité intellectuelle lorsqu'il formule des prescriptions. Pour Deharveng, l'enseignement de la langue passe essentiellement par une sanction des fautes, dont certaines peuvent peser très lourd. Par exemple en (3), il propose une punition à tous ceux qui confondent l'emploi des verbes *connaitre* et *savoir*, diatopisme emblématique de la variété belge de français qui est souvent abordé dans les différentes chroniques de langage belges. Même si Deharveng adopte un ton humoristique, il n'empêche qu'il stigmatise l'usage en question.

(3) **Mes chers amis, encore un mot.** Lisez donc au tome deuxième de *Corrigeons-nous*, p. 142, la punition dont fut gratifié à Paris, en 1917, pendant la guerre, un jeune belge qui avait dit à son professeur : « Et cependant je connaissais ma leçon ! » **Deux heures de retenue ! Je propose d'appliquer ce tarif à tous les délinquants, élèves ou professeurs, car les classes ne sont pas le lieu où cette impropriété se débite le moins.** (Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 6 : 65)

8. Les mises en évidence en gras ont été ajoutées dans le cadre de l'analyse.

Compte tenu de l'image d'autorité déontique qu'il souhaite projeter, le chroniqueur ne s'inclut que rarement dans l'ensemble des lecteurs quand il impose ou prescrit des usages. Dans ces cas, Deharveng recourt généralement au *nous*.

(4) En 1903, Brunetière écrivait aussi : A la Chine comme au Japon, dans les îles perdues de l'Océanie comme au cœur du continent noir... – Les Missions catholiques au XIX^e siècle, publiées sous la direction de Piolet, t. VI, Conclusion, p. 489. Enfin en 1914, Doumic disait encore : Constant en profita pour aller chercher fortune à l'Amérique. – Saint-Simon, p. 160. **Ces arraîssemens sont à éviter, me semble-t-il. Disons simplement : en Chine, en Amérique.**

(Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 1 : 200)

Il n'est pas étonnant que les interpellations au *vous* et au *nous* soient principalement formulées sous forme d'impératifs, qui incarnent des revendications déontiques particulièrement fortes puisque, comme le soutiennent Antaki et Kent (2012), la demande impérative est orientée vers l'immédiateté de l'action promue. À l'inverse, Deharveng n'emploie généralement pas de verbes modaux pour adresser des directifs à ses lecteurs. Selon Craven et Potter (2010), de tels messages témoigneraient d'une posture déontique moins forte dans la mesure où l'emploi de formes modales laisse entendre que le locuteur envisage soit l'acceptation, soit le rejet de l'action promue, ouvrant ainsi la porte à des objections potentielles des interlocuteurs. La forme impérative, en revanche, n'implique en aucun cas une non-conformité de la part des interlocuteurs et véhicule une force injonctive maximale. Présentant souvent un usage interdit et un usage permis, les impératifs formulés par Devarheng se caractérisent par une forte axiologie et suivent la fameuse formule *dire/ne pas dire*.

(5) Un belge, très férus de grammaire et de purisme, m'a rapporté l'anecdote suivante :

En 1918, un réfugié Français du Nord était reçu très aimablement par un riche fermier du Hainaut. Bien que les Boches eussent réquisitionné tous les vins, pas mal de bouteilles avaient été confiées à des cachettes sûres. En l'honneur de la France, chassée par les crosses prussiennes, on eut vite fait d'en extraire quelques-unes, assez pour parcourir une gamme chromatique de vieux vins. Les vieux vins de Belgique, de cette Belgique que L. Veuillot avait appelée « la terre promise des placeurs de grands vins » et où, pour employer son langage, il y avait, avant la guerre, du bon, du très bon, du surfin, de l'extrafin, du surextrafin et de l'incomparable !

Ce fut de l'incomparable qu'alla dénicher notre riche fermier, et il en fit les honneurs en disant à son hôte :

« Eh bien, est-ce que cette bouteille vous goûte ? Est-ce que cette autre vous goûte ? Et cette nouvelle, vous goûte-t-elle ? »

Le Français a raconté à mon Belge, férus de grammaire, que d'abord il n'osait répondre et que instinctivement son regard s'était porté sur le verre, pour voir s'il ne « gouttait » pas.

Mes chers amis, ne parlez plus belge en français, et ne dites plus : Ce vin goûte le whisky. Ne dites plus : Est-ce que ce vin vous goûte ? Mais dites : Est-ce que vous goûtez ce vin ? Est-ce que ce vin vous plaît ? etc. (Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 1 : 12)

En opposant ce qui se dit et ce qui ne se dit pas, le chroniqueur s'inspire d'un schéma discursif bien établi dans le discours normatif sur la langue française que l'on trouve entre autres dans les grammaires scolaires du XIX^e siècle (on pense par exemple à la grammaire de Noël et Chapsal publiée en 1823, voir aussi Paveau et Rosier, 2008 : 57-59). Deharveng rejoint donc un modèle discursif largement institutionalisé qui contribue, volontairement ou non, à sa mise en scène comme professeur de rhétorique. On voit que le chroniqueur est bien conscient de la productivité de la formule et s'en prend aux commentateurs de la langue qui se contentent uniquement de lister des faits de langue à bannir sans donner d'explication ou de justification :

(6) Un publiciste belge s'est joint à ce duo réprobateur. M. Jean Valschaerts cite parmi les « petites horreurs » de Goncourt la phrase [en tête à tête] que je viens de transcrire. – Revue Catholique des idées et des faits, 12 mai 1922, p. 8. [...]

Ceux-ci – excusez cette saute de métaphore – n'y vont pas de main morte. Sur un ton d'inaffabilité impérative et avec un aplomb superlatif, ils vous déclarent tout net : Ne dites pas ! Mais dites ! Assertion péremptoire. Toutefois, pour la fonder, ils se gardent bien de rien apporter. Surtout ils se gardent bien de dire – le savent-ils ? – que « en tête à tête » a pour soi l'usage des meilleurs écrivains du XIX^e et du XX^e siècles. (Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 1 : 171)

Condamner les campagnes *dire/ne pas dire* connaît en effet une certaine tradition en Belgique franco-phone, notamment dans le milieu littéraire de la fin du XIX^e siècle (Quaghebeur, 2020). Mentionnons par exemple l'ouvrage ironique de Léopold Courouble (1861-1937) intitulé *Notre langue* (1898), dans lequel l'auteur intègre des affiches « bien amusantes » (Deharveng, *Corrigeons-nous*, vol. 1, 89) qui contiennent des colonnes intitulées *Ne dites pas/Mais dites avec élégance* (voir aussi Castadot, 2022). Dans ces colonnes, Courouble met à l'envers l'ordre axiologique habituel et présente l'usage proscrit comme la forme dite élégante. Dans sa chronique, Deharveng cite à plusieurs reprises les affiches auto-dérisoires de Courouble, mais non pour épingle les campagnes *dire/ne pas dire*, mais – bien au contraire – pour rappeler la norme prescriptive et dénoncer les soi-disant mauvais usages que Courouble qualifie de forme élégante. Chez Deharveng, l'humour de Courouble, conçu initialement comme un contre-discours aux excès puristes, est donc mis au service d'une rhétorique injonctive qui – à l'inverse de la visée de Courouble – est destinée à l'instruction des lecteurs.

(7) Tout le monde connaît la plaquette de L. Courouble, intitulée : *Notre Langue*. C'est là que cet écrivain humoristique a proposé ses légendaires affiches.

Deux colonnes. En tête de la première : *Ne dites pas*. En tête de la seconde : *Dites avec élégance*. Le « Dites avec élégance » est une surenchère de solécismes ou de barbarismes.

Exemple : *Ne dites pas* : Je l'ai causé, *mais dites avec élégance* : Je l'ai parlé, p. 24.

Or, p. 18, affiche I, on lit : *Ne dites pas : Prenez donc la peine de vous asseoir* ; *dites avec élégance : Mettez vous*.

La bonne expression française – et j'en ai donné plus haut la raison – c'est : Mettez-vous là. (Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 1 : 15)

Outre les interpellations au *vous* et au *nous*, le discours de Deharveng contient aussi des propositions à valeur directive qui ne s'adressent pas à un destinataire précis et ciblé, ce qui en diminue la force déontique. Le plus souvent, il s'agit d'assertions en *on*, où le pronom prend un sens indéfini générique (Fløttum, Jonasson et Norén, 2007 : 27) et a pour référent l'ensemble des locuteurs francophones. Ce *on* générique, que Fløttum (2004) observe souvent dans des commentaires sur l'acceptabilité de faits de langue, correspond à toute personne qui parle français, et non seulement aux lecteurs de Deharveng. Dans la chronique, *on* est typiquement employé avec le verbe *dire*, notamment dans des contextes marqués par une forte axiologie entre ce qui se dit et ce qui ne se dit pas. Du point de vue diachronique, ces passages permettent d'observer des parallélismes entre le discours de Deharveng et celui des remarqueurs du XVII^e siècle. Comme le montre l'exemple 8, le chroniqueur utilise fréquemment l'expression *on ne dit pas*, une formule prescriptive caractéristique du genre des remarques sur la langue (voir Ayres-Bennett et Seijido, 2011 : 77 ; Caron, 2004 : 397). Cependant, à la différence de la chronique de Deharveng, ces textes métalinguistiques – qui « traitent de subtilités ou d'idiotismes de l'usage qui posent problème à ceux qui parlaient le mieux la langue française à l'époque » (Ayres-Bennett, 2015 : 45) – peuvent aussi adopter des positions plus ouvertes à la variation, comme en témoignent les *Remarques sur la langue françoise* (1647) de Claude Favre de Vaugelas.

(8) **On ne dit pas : J'ai mis une adresse contraire. Mais je me suis trompé d'adresse. J'ai mis une adresse pour une autre. On ne dit pas : J'ai mis un chiffre contraire. Mais je me suis trompé de chiffre. J'ai mis un chiffre pour un autre.** Ne parlons plus comme la bonne dame qui risqua une apoplexie foudroyante, parce qu'elle avait pris le train contraire ! (Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 6 : 83)

Dans d'autres directifs formulés par Deharveng, les traces explicites du destinataire sont absentes et les agents potentiels de l'action promue ne peuvent être déduits que du contexte situationnel global dans lequel la chronique est produite. Puisque les implications pour le comportement des lecteurs restent alors plus ou moins floues, le chroniqueur adopte une posture déontique plutôt faible, et ce, même s'il recourt à des constructions syntaxiques impersonnelles qui véhiculent une

valeur déontique explicite. Le plus souvent, il s'agit de constructions de type *il faut* + infinitif, qui peuvent de surcroit être actualisées au conditionnel (voir exemple 10), ce qui affaiblit une fois de plus la posture déontique adoptée par Deharveng. Comme le montre la formule *il faut dire* dans l'extrait 9, il est à nouveau possible d'identifier des éléments discursifs typiques des remarqueurs du XVII^e siècle qui subsistent chez Deharveng (on pense par exemple aux remarques de Éléazar de Mauvillon ; voir Slunkaite, 2025 et aux remarques de Claude Favre de Vaugelas ; voir Ayres-Bennett, 2015).

(9) J'ai plusieurs fois entendu dire, *en plein rue* : c'est une faute des plus grossières, puisque *rue* est du féminin. Mais en *rue* est détestable ; **il faut dire** : *dans la rue*. On peut dire cependant : *aller de rue en rue*, pour dire parcourir la ville. (Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 1 : 189)

(10) Ne pas observer la concordance des temps, c'est un « solécisme », « une faute désagréable ». **Il faudrait donc, pour être en règle avec Vaugelas, écrire « Bien qu'il n'y eût rien à voler ici et que les voleurs le sussent fort bien, sa présence était... »** (Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 6 : 46-47)

Le discours de Deharveng se démarque par ailleurs par un grand nombre de questions déontiques du type *faut-il dire X ou Y?* (voir aussi Becker, 2014 : 432), qui établissent une opposition entre différentes façons de parler. Ces questions rappellent les questions d'élèves qui demandent à leur professeur de les aider avec leurs problèmes de grammaire. Deharveng imite donc une fois de plus des rituels scolaires pour affirmer son autorité déontique.

(11) **Faut-il dire : « Bien qu'il pleuve ou bien qu'il pleuvait, il est sorti ?... »** Disons : « Bien qu'il pleuvât !... » Faut-il dire : « Il faudrait qu'il soit ou il faudrait qu'il fusse plus âgé ?... » Disons : « Il faudrait qu'il serait plus âgé... » Faut-il dire : « Si j'étais vous et si j'avais votre fortune, je serais très généreux? » ou bien : « Si j'étais vous et que j'aurais votre fortune ?... ». Disons : Si j'étais vous et que j'eus votre fortune (Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 6 : 39)

Ces jeux d'opposition donnent l'impression qu'il est toujours possible de distinguer entre ce qui est étranger au système de la langue et ce qui ne l'est pas. Une telle conception renforce l'idée que certaines formes d'expression manquent de structure ou qu'elles ne sont pas régies par des règles, puisque ces dernières ne sont jamais explicitées. Ces questions déontiques constituent donc des mécanismes discursifs qui risquent de créer un sentiment d'insécurité linguistique auprès les lecteurs (voir aussi Remysen 2018).

4.2. Baiwir – améliorer et enrichir la langue

Baiwir adopte une rhétorique injonctive qui se démarque largement de celle de Deharveng. Il commence le premier billet de sa rubrique en rejetant d'emblée la formule *dire/ne pas dire*, qu'il considère emblématique du discours puriste. Baiwir s'oppose à cette présentation binaire de faits de langue, et ce, non pas parce que la formule contribue à dénigrer les emplois utilisés par une bonne partie de ses lecteurs (dans ce cas les diatopismes du français en usage en Belgique), mais parce que dans la réalité, il n'est pas réaliste de bannir tous les usages jugés incorrects, ce que le chroniqueur regrette :

(12) **Une remarque préalable. On se gardera d'employer ici la formule chère aux puristes : « Ne dites pas... Mais dites... » Ce serait trop souvent exiger l'impossible. Si telle expression de bon français peut sans inconvénient se substituer à la locution locale, telle autre, en revanche, serait comprise de travers ou ne le serait pas du tout.**

Qui plus est, notre langue officielle, nos lois et nos règlements fourmillent d'expressions qui n'ont rien à voir avec la bonne langue et que les particuliers ne sont pas toujours libres d'éviter.

(Baiwir, « Le parler de chez nous », *Le Soir*, 30 mars 1954)

En comparaison avec Deharveng, Baiwir adopte une posture déontique moins prononcée, ce qui se manifeste notamment dans le fait qu'il n'interpelle pas directement ses lecteurs : dans les billets analysés, on ne trouve pas de directifs au *vous* et au *nous*. Les propositions à valeur déontique ne contiennent généralement pas de traces d'un destinataire explicite, qui peut être autant personne que tout le monde, soit chaque lecteur qui est en contact avec la chronique. Les textes portent tous la marque de la généralité et le chroniqueur laisse juger ses lecteurs des implications de son discours sur leurs pratiques langagières. Cette absence de contrainte immédiate est illustrée en (13), où Baiwir fournit des consignes procédurales pour la prononciation de la semi-voyelle [ɥ]. Ces instructions, caractérisées par l'emploi de la troisième personne et du futur déontique, comprennent ce que l'on pourrait appeler des « deuxièmes personnes déguisées » (Stage, 2002 : 56) : les personnes concernées, à savoir les lecteurs de la chronique, sont toutefois présentes dans la situation de communication et le chroniqueur s'adresse à eux par la bande.

(13) Cette semi-voyelle u est à la voyelle u comme la semi-voyelle ou est à la voyelle ou. Pour la prononcer, on dispose les lèvres et la langue comme pour u, on fait vibrer les cordes vocales et l'on passe à la prononciation de la voyelle qui suit. **Le lecteur qui n'a pas la prononciation correcte de ce son et voudrait l'acquérir, s'attaquera à un mot comme juin. Il commencera** par dire ju-in, en deux syllabes, **puis il prononcera** le mot rapidement, en une seule émission de voix. En somme, juin doit se prononcer comme il est écrit, mais en une seule syllabe. (Baiwir, « Le parler de chez nous », *Le Soir*, 6 octobre 1954)

Notons que le futur déontique peut exprimer une grande variété de nuances injonctives⁹. En (13), la prononciation promue est moins décrite comme une action absolument obligatoire à prendre, mais plutôt comme la suggestion d'une pratique souhaitable. Au rappel de la norme prescriptive s'ajoute donc la volonté du chroniqueur d'inciter son lectorat à viser une amélioration de son français. En d'autres termes, l'auteur cherche à encourager une démarche de perfectibilité linguistique. Le discours de Baiwir s'inscrit donc dans la lignée de celui qui déplore une maîtrise insuffisante du français, en invitant à « *mieux dire et parfaire [la] connaissance de la langue* » (Paveau et Rosier, 2008 : 60). En ce sens, Baiwir adopte une rhétorique injonctive plus positive que Deharveng, dont le discours repose principalement sur des prescriptions et des interdictions.

Par ailleurs, la force directive du discours de Baiwir s'appuie fréquemment sur des constructions conditionnelles. Il s'agit de structures syntaxiques souvent utilisées dans les genres d'incitation à l'action pour segmenter l'action en plusieurs étapes (Adam, 2001 : 13). Dans ces phrases, la valeur directive repose sur une promesse de succès que le chroniqueur donne en suggérant que *si on fait X, on obtiendra Y* (voir aussi Greimas, 1983)¹⁰. Ainsi, le non-emploi de certains usages est présenté comme une action nécessaire afin d'atteindre un but, à savoir celui de parler selon le modèle normatif dominant. Sur le plan discursif, ces constructions au *si* véhiculent une posture déontique affaiblie dans la mesure où le chroniqueur, en utilisant l'auxiliaire *vouloir*, laisse une fois de plus ses lecteurs décider si les propos qu'il énonce entraîneront des conséquences sur leurs pratiques.

(14) *Et, si l'on veut se garder de tout provincialisme, de tout vulgarisme, on fera bien d'éviter également des phrases comme celles-ci, recueillies à Bruxelles :*

« Dans cette ville, on sort assez bien le soir. »

« J'ai chanté assez bien en Belgique, avant de faire carrière en France. »

Dans ces deux exemples, assez bien rend l'idée d'une certaine quantité (intermédiaire entre peu et beaucoup, une quantité moyenne.)

A éviter également :

« Le lundi, je suis assez bien libre. »

9. Riegel, Pellat et Rioul (2011) définissent le futur déontique comme suit : « Comme une injonction porte sur l'avenir, le futur peut en exprimer, avec différentes forces, les diverses nuances : règle morale, ordre strict, suggestion, consigne pour un devoir, etc. [...] Le futur simple permet d'expliciter l'époque où doit se réaliser l'ordre, qui est généralement moins strict qu'à l'impératif, à cause de la part d'incertitude inhérente au futur. » (2011 : 551).

10. Signalons que Greimas a identifié cette promesse de succès dans des textes procéduraux, par exemple des recettes de cuisine : « Si vous exécutez correctement l'ensemble des indications données, alors vous obtiendrez la soupe au pistou » (1983 : 159).

Ici, non seulement la locution a valeur quantitative, mais de plus elle se rapporte à un qualificatif. On l'a signalé plus haut : dans la langue correcte, assez bien ne s'applique qu'à une forme verbale. (Baiwir, « Le parler de chez nous », *Le Soir*, 30 novembre 1954)

Notons qu'on trouve à plusieurs reprises l'expression *on fera bien d'éviter...*, où le futur déontique exprime à nouveau une suggestion, ce qui diminue certes la force déontique de l'énoncé, mais non pas sa visée directive. L'extrait (14) permet aussi d'illustrer que Baiwir utilise régulièrement des constructions contenant des infinitifs comme *à éviter également...* qui servent à exprimer des actes directifs. En l'absence de marques de conjugaison, ces infinitifs dits injonctifs ne s'adressent pas à un destinataire précis et constituent des « injonction[s] “de portée générale” » (Turner, 2000 : 13). En d'autres termes, l'action promue est présentée « sans qu'il y ait un rapport direct entre l'auteur du texte et un récepteur précis » (Quintero Ramírez, 2018 : 152).

Outre ces injonctions plutôt explicites, le discours de Baiwir contient souvent des propositions à valeur directive implicite. Ces énoncés ressemblent à de simples informations sur les usages de la langue qui, à première vue, ne visent pas à changer les pratiques des lecteurs. Cependant, même s'il ne s'agit pas d'actes de langage de type directif explicite, le lecteur peut tout de même en déduire une consigne sous-jacente, à savoir de suivre le modèle normatif décrit par le chroniqueur, comme en (15).

(15) En bon français, une plaine de jeux ou de sports **se nomme** terrain de jeu(x), de sport(s) ou d'éducation physique. Stade **se dit** d'un très grand terrain destiné à la pratique de l'ensemble des sports athlétiques. (Baiwir, « Le parler de chez nous », *Le Soir*, 8 novembre 1954)

La valeur déontique de l'énoncé résulte d'une part de l'utilisation du *se-passif* (*se nomme*, *se dit*) qui permet de présenter les faits de langue comme étant absolument valables ou valides (voir aussi Lamiray, 1993). D'autre part, l'adjectif axiologique *bon* dans *en bon français* possède aussi un potentiel déontique dans la mesure où il existe une relation métonymique entre le concept d'obligation en tant que source normative et celui de bien en tant qu'état idéal désiré. L'adjectif *bon* constitue ainsi un pont conceptuel entre le domaine déontique et le domaine évaluatif (Becker, 2014 : 337). Dans la chronique, les expressions *bon français* et *bon usage* reviennent à plusieurs reprises et sont associées au français qui a cours dans les milieux cultivés de Paris.

(16) Le dictionnaire des Quarante n'embrasse d'ailleurs pas la totalité de la langue contemporaine. Il se borne à enregistrer le « **bon usage** », lequel est défini en ces termes par M. Albert Dauzat : « Le bon usage – que le XVII^e siècle appelait « bel usage » – c'est, pour le français, l'usage de la classe cultivée de Paris à une époque donnée. » **La primauté du français cultivé de Paris, que certains ont du mal à admettre, n'est pas seulement un fait, c'est une nécessité.** Toute langue a besoin d'un centre dont l'usage joue, sur toute l'étendue de son domaine, le rôle de modèle à suivre. Faute de quoi, elle se morcelle et disparaît : c'est ce qui advint du latin quand Rome déchue cessa d'exercer son influence sur ce qui avait été l'Empire. (Baiwir, « Le parler de chez nous », *Le Soir*, 8 juin 1954)

Notons que Baiwir parle dans ce passage relativement argumenté d'une « nécessité », soulignant explicitement la valeur déontique que devrait avoir l'alignement des pratiques sur le modèle parisien. Néanmoins, puisque les agents de l'action ne sont pas explicitement désignés, le passage se caractérise dans l'ensemble par une valeur déontique plutôt faible.

4.3. *Négociations de l'autorité déontique*

Si Deharveng et Baiwir adoptent une rhétorique injonctive différente, tous les deux ont en commun d'indiquer que leurs jugements normatifs vont à l'encontre de ceux qu'expriment d'autres commentateurs de la langue. Ces objections permettent aux chroniqueurs de se mettre en scène comme des personnes qui ont la légitimité de négocier la valeur déontique attribuée à un usage et de faire entendre leur voix qui fait autorité. Ainsi, Deharveng rejette régulièrement les interdictions exprimées par d'autres critiques de la langue, souvent qualifiés de puristes (voir exemple 18), et soutient que, selon lui, l'usage en question est acceptable. Deharveng se montre donc plus généreux qu'autrui et apparaît moins catégorique dans son approche.

(17) **Vincent, qui est parfois trop sévère**, affirme ceci : « On devrait, en parlant d'un local, employer le mot résonance. Cette salle a une bonne résonance, et non pas : Cette salle a une bonne acoustique. » – Le Péril de la langue française, p. 2. **C'est excessif.** Acoustique, dans cette acception, a pour soi le meilleur usage. Déjà, en 1870, L. Veuillot n'hésitait pas à l'employer. (Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 6 : 74)

(18) « J'ai vu, avant-hier, mercredi, le pape au milieu de sa force militaire, sept à huit mille hommes. » – Veuillot, Correspondance, t. II, p. 202. **D'après les puristes, il faudrait dire** : « ... de sept à huit mille hommes. » **Exagération.** (Deharveng, *Corrigeons-nous !*, vol. 6 : 17)

De façon semblable, Baiwir tend à réfuter les interdictions imposées par d'autres instances, notamment des grammairiens, tout en mettant en avant son acceptation des usages en question. Il s'agit là toujours d'emplois qui, selon Baiwir, sont considérés à tort comme des spécificités de la variété belge de français :

(19) **C'est par la dénonciation d'un interdit sans fondement qu'on se fait un plaisir**

de commencer ces articles. Vers 1890, un professeur de Verviers publiait une brochure intitulée, avec une curieuse précision mathématique : « Les 600 Expressions vicieuses belges ». La tournure « ça, je sais » y était prise à partie : on ne devait rien retrancher. Et depuis, la construction elliptique est victime des attaques répétées de nos grammairiens et de nos puristes : c'est un « germanisme évident, avéré ». Se joignant à eux, un critique français, M. André Thérive, n'hésite pas à la qualifier de « belgicisme antifrançais ».

Or, rien n'est plus inexact : il ne manque pas d'écrivains français, auteurs dramatiques ou romanciers, qui mettent l'expression incriminée dans la bouche de leurs personnages (Baiwir, « Le parler de chez nous », *Le Soir*, 30 mars 1954)

Finalement, notons que Deharveng et Baiwir ne rejettent jamais explicitement les jugements d'acceptation proposés par d'autres instances. Les deux chroniqueurs ne veulent donc pas paraître plus stricts que les autres, ce qui peut aussi être considéré comme une stratégie leur permettant d'augmenter leur autorité déontique auprès des lecteurs.

5. Conclusion

Le discours prescriptif de Deharveng et de Baiwir est construit selon différents degrés de présence énonciative et de force directive. Si Deharveng interpelle directement ses lecteurs et se donne l'image d'un professeur qui veut intervenir dans les pratiques de ses lecteurs, le discours de Baiwir contient peu de propositions à valeur directive explicite et se présente comme moins contraignant. La force déontique de son discours résulte pour l'essentiel de la présentation et de l'évaluation de faits de langue desquelles les lecteurs peuvent déduire une consigne sous-jacente. Baiwir montre donc une posture déontique relativement faible par rapport à Deharveng. Malgré ces différences, les deux chroniqueurs jugent leurs points de vue déontiques plus importants que ceux qui sont exprimés par d'autres instances, ce qui leur permet de se mettre en scène comme autorité déontique supérieure.

Deharveng s'inscrit dans une tradition normative bien établie, en recourant souvent à des expressions déontiques que l'on retrouve déjà chez les remarqueurs du XVI^e siècle. Son discours prescriptif repose sur des marqueurs linguistiques explicites et stéréotypés, caractérisant une rhétorique injonctive classique. Baiwir, en revanche, s'éloigne de ce modèle traditionnel : il rompt avec l'autorité discursive fondée sur l'injonction explicite et allie rappel de la norme et encouragement à l'amélioration continue du français, inscrivant ainsi sa démarche dans une perspective de perfectibilité linguistique.

La mise en perspective historique permet d'éclairer l'opposition entre ces deux types de prescriptivisme. Nous formulons l'hypothèse que ces différences s'expliquent en partie par un changement sociétal profond, survenu entre la Première Guerre mondiale et les années 1950, qui se manifeste dans les stratégies de légitimation de l'autorité. Le contexte d'après-guerre favorise l'émergence d'un climat idéologique propice aux valeurs d'ordre et d'autorité. Le discours de Deharveng en porte la

marque, imprégné d'un nationalisme conservateur où l'influence des idées autoritaires de l'extrême droite est perceptible. Baiwir, quant à lui, écrit à une époque où l'État centralisé belge et la monarchie sont ouvertement remis en question, ce qui se reflète dans une posture prescriptive plus modeste et moins autoritaire.

Pour valider cette hypothèse, il serait pertinent d'élargir l'analyse à d'autres chroniques publiées en Belgique et dans l'espace francophone. Une telle étude comparative permettrait de mieux cerner les liens entre contextes sociopolitiques et styles prescriptifs dans le discours normatif sur la langue.

Références

- Adam, Jean-Michel (2001), « Entre conseil et consigne : les genres de l'incitation à l'action », *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, nos 111-112, p. 7-38.
- Anquetil, Sophie (2014), *Représentation et traitement des actes de langage indirects*, Paris, Classiques Garnier.
- Antaki, Charles et Alexandra Kent (2012), « Telling People What to Do (and, Sometimes, Why) : Contingency, Entitlement and Explanation in Staff Requests to Adults with Intellectual Impairments », *Journal of Pragmatics*, vol. 144, nos 6-7, p. 876-889.
- Ayres-Bennett, Wendy (2015), « La persistance de l'idéologie linguistique des remarqueurs dans les chroniques de langage de 1925 à nos jours », *Circula*, n° 1, p. 44-68.
- Ayres-Bennett, Wendy et Magali Seijido (2011), *Remarques et observations sur la langue française*, Paris, Classiques Garnier.
- Becker, Martin (2014), *Welten in Sprache. Zur Entwicklung der Kategorie « Modus » in romanischen Sprachen*, Berlin/Boston, De Gruyter.
- Berré, Michel (2024), « L'image de la Wallonie et le traitement des 'wallonismes' dans les *Récréations philologiques et grammaticales* du père Deharveng (Belgique, 1920-1928) », *Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, n° 113, p. 15-40.
- Berré, Michel, Élisabeth Castadot et Bénédicte Van Gysel (2024), « Traitement de la variation diatopique chez trois grammairiens belges : des chroniques du père Deharveng (1922-1928) à celles de Grevisse (1955-1970) et de Goosse (1966-1990) », *Linx*, n° 87, p. 1-31.
- Caron, Philippe (2004), « Postface », dans Philippe Caron (dir.), *Les remarqueurs sur la langue française du XVI^e siècle à nos jours*, Rennes, La Licorne, p. 395-400.
- Castadot, Élisabeth (2022), « Notre langue, de Léopold Courouble : résistance à la norme linguistique ou résistance à l'interprétation ? », *Cahiers internationaux de symbolisme*, n° 161-163, p. 61-77.
- Couper-Kulen, Elizabeth et Marja Etelämäki (2015), « Nominated Actions and their Targeted Agents in Finnish Conversational Directives », *Journal of Pragmatics*, n° 78, p. 7-24.
- Craven, Alexandra et Jonathan Potter (2010), « Directives : Entitlement and Contingency in Action », *Discourse Studies*, vol. 12, n° 4, p. 419-442.
- Dister, Anne (2022), « Maurice Grevisse et André Goosse : du bon usage au français universel », *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, n° 21, p. 129-145.
- Du Bois, John (2007), « The Stance Triangle », dans Robert Englebretson (dir.), *Stance-Taking in Discourse : Subjectivity, Evaluation, Interaction*, Amsterdam, Benjamins, p. 13-182.

Fløttum, Kjersti (2004), « La présence de l'auteur dans les articles scientifiques : étude des pronoms 'je', 'nous' et 'on' », dans Antoine Auchlin, Marcel Burger, Laurent Filliettaz, Anne Grobet, Jacques Moeschler, Laurent Perrin, Corinne Rossari et Louis de Saussure (dir.), *Structures et discours. Mélanges offerts à Eddy Roulet*, Québec, Éditions Nota Bene, p. 401-416.

Fløttum, Kjersti, Kerstin Jonasson et Coco Norén (2007), *On. Pronom à facettes*, Bruxelles, De Boeck.

Francard, Michel (1996), « Un modèle en son genre : le provincialisme linguistique des francophones de Belgique », dans Claudine Bavoux (dir.), *Français régionaux et insécurité linguistique*. Université de la Réunion, L'Harmattan, p. 93-102.

Francard, Michel, Joëlle Lambert et Françoise Masuy (dir.) (1993), *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, Bruxelles, Service de la langue française/Communauté française Wallonie-Bruxelles.

Goosse, André (1971), *Façons de parler*, Gembloux, Duculot.

Greimas, Algirdas (1983), « La soupe au pistou ou la construction d'un objet de valeur », dans Algirdas Greimas (dir.), *Du Sens II : essais sémiotiques*, Paris, Seuil, p. 157-169.

Große, Sybille (2017), *Les manuels épistolographiques français entre traditions et normes*, Paris, Champion.

Klinkenberg, Jean-Marie (2010), *Périphériques Nord. Fragments d'une histoire de la littérature franco-phone en Belgique*, Liège, Université de Liège.

Kratzer, Angelika (1978), *Semantik der Rede: Kontexttheorie, Modalwörter, Konditionalsätze*, Königstein, Scriptor.

Lafontaine, Dominique (1991), *Les mots et les Belges*, Bruxelles, Ministère de la Culture, Service de la langue française.

Lamiroy, Béatrice (1993), « Pourquoi il y a deux passifs », *Langages*, n° 109, p. 53-72.

Lohnstein, Horst (2011), *Formale Semantik und natürliche Sprache*, Berlin/Boston, De Gruyter.

Martin, Robert (1983), *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.

Meier, Franz (2019), « Diatopismes et degrés de normativité dans le discours sur le français en Belgique au tournant du XXI^e siècle. Analyse d'une chronique de langage de Cléante », dans Anne Dister et Sophie Piron (dir.), *Les discours de référence sur la langue française*, Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis, p. 253-282.

Meier, Franz (2023), « Marking the Source of Knowledge, Asserting the Epistemic Stance : Evidential Strategies in Deharveng's Franco-Belgian language column 'Récréation philologique et grammaticale' (1922-1928) », *Belgian Journal of Linguistics*, n° 37, p. 12-36.

Meier, Franz (2021), « The Argument from Authority in Doppagne's Franco-Belgian language column : Polyphonic Interplays and Construction of Epistemic Authority », dans Carmen Marimón Llorca et Sabine Schwarze (dir.), *Authoritative Discourse in Language Columns : Linguistic, Ideological and Social Issues*, Frankfurt/Main, Lang, 2021, p. 117-140.

Meier, Franz et Sabine Schwarze (2021), « Strategie evidenziali nelle cronache linguistiche : uno studio corpus-based in area francofona e italofona », dans Carmen Marimón Llorca, Wim Remysen et Fabio Rossi (dir.), *Les idéologies linguistiques : débats, purismes et stratégies discursives*, Frankfurt/Main, Lang, p. 369-396.

Moreau, Marie-Louise, Huguette Brichard et Claude Dupal (1999), *Les Belges et la norme : analyse d'un complexe linguistique*, Bruxelles, Service de la langue française (ministère de la Communauté française)/Duculot.

Neefs, Marie-Chantal (1980), *Les chroniques de langage publiées dans Le Soir, La Libre Belgique et Le Journal des Tribunaux pendant les années 1954, 1955 et 1956*, 2 vol., mémoire de licence, Leuven, Katholieke Universiteit Leuven.

Noël, François et Charles-Pierre Chapsal (1823), *Nouvelle grammaire française, rédigée sur un plan très-méthodique, et contenant de nombreux exercices d'orthographe, de syntaxe et de ponctuation, tirés de nos meilleurs auteurs, et distribués dans l'ordre des règles*, Paris, Vve Nyon jeune.

Nølke, Henning (2017), *Linguistic Polyphony. The Scandinavian Approach : ScaPoLine*, Leiden/Boston, Brill.

Palmer, Frank (2001), *Mood and Modality*, Cambridge, Cambridge University Press.

Paveau, Marie-Anne and Laurence Rosier (2008), *La langue française. Passions et polémiques*, Paris, Vuibert.

Plantin, Christian (1996), *L'argumentation*, Paris, Seuil.

Quaghebeur, Marc (2020), « Langue, histoire et littérature en Belgique francophone, des origines à la belgitude », *Études littéraires*, vol. 49, n°s 2-3, p. 17-44.

Quintero Ramírez, Sara (2018), « Étude syntaxique et textuelle des constructions infinitives indépendantes », *Onomázein*, n° 41, p. 147-166.

Remysen, Wim (2005), « La chronique de langage à la lumière de l'expérience canadienne-française. Un essai de définition », dans Julie Bérubé, Karine Gauvin et Wim Remysen (dir.), *Les journées de linguistique. Actes du 18^e colloque 11-12 mars 2004*, Québec, Centre interdisciplinaire de recherches sur les activités langagières, p. 267-281.

Remysen, Wim (2009), *Description et évaluation de l'usage canadien dans les chroniques de langage : contribution à l'étude de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français*, Québec, Université Laval.

Remysen, Wim (2018), « L'insécurité linguistique à l'école : un sujet d'étude et un champ d'intervention pour les sociolinguistes », dans Nadine Vincent et Sophie Piron (dir.), *La linguistique et le dictionnaire au service de l'enseignement du français au Québec*, Montréal, Nota Bene, p. 25-59.

Riegel, Pellat et Rioul (2011), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.

Searle, John (1982), *Sens et expression. Études de théorie des actes du langage*, Paris, Les Éditions de Minuit. [Titre original : *Expression and meaning. Studies in the theory of speech acts*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979. Traduit de l'anglais par Joëlle Proust.]

Slunkaite, Karina (2025), « 'On fent bien que c'eft-là du plus Haut-Allemand' – Les dénominations de langues comme formules évaluatives dans le genre des remarques », *Circula*, n°s 21-22.

Stage, Lilian (2002), « Les modalités épistémique et déontique dans les énoncés au futur (simple et composé) », *Revue Romane*, vol. 37, n° 1, p. 44-66.

Stenuit, Bernard (2005), « Joseph Deharveng (1867-1929) », dans Bernard Stenuit (dir.), *Les Collèges jésuites de Bruxelles. Histoire et pédagogie 1604-1835-1905-2005*, Namur, Editions Lessius, p. 551-555

Stevanovic, Melisa et Anssi Peräkylä (2012), « Deontic Authority in Interaction : The Right to Announce, Propose, and Decide », *Research on Language & Social Interaction*, vol. 45, n° 3, p. 297-321.

Stevanovic, Melisa et Jan Svennevig (2015), « Introduction : Epistemics and Deontics in Conversational Directives », *Journal of Pragmatics*, n° 78, p. 1-6.

Turner, Nigel (2000), *Linguistique contrastive et traduction, étude contrastive de l'infinitif en français et en anglais*, Paris, Ophrys.